

CONTRIBUTION CLIMATIQUE SUR LES DÉPLACEMENTS EN AVION DE L'UNINE

- RAPPORT 2022

1. Politique en matière de déplacements aériens

L'Université de Neuchâtel (UniNE) est résolument engagée dans une démarche de réduction de son empreinte climatique. Les déplacements aériens constituent un aspect crucial de cette démarche. En effet, selon le bilan CO₂ 2019, les déplacements professionnels en avion sont responsables d'environ 55% de l'empreinte carbone de l'Université.

Afin de réduire cet impact, l'UniNE applique une contribution obligatoire sur tous les déplacements aériens remboursés par le service de la comptabilité et des finances (SCF) depuis janvier 2019. Cette contribution correspond à une taxe incitative dont le but est de dissuader le recours au transport aérien pour les activités de l'UniNE. Celui-ci constitue en effet le mode de transport le plus néfaste pour l'environnement et le climat et n'est souvent pas justifié compte tenu des alternatives existantes, tels les autres moyens de transport et la visioconférence.

La contribution est calculée sur la base de l'algorithme open source de MyClimate et du prix du carbone sur le marché européen¹. La contribution n'est pas payée par la personne elle-même, mais débitée du compte de l'entité concernée. Les comptes financés par les programmes de promotion de la recherche nationaux ou internationaux font exception ; dans ce cas, c'est le rectorat qui apporte les fonds nécessaires, étant donné que, pour l'instant, les agences de financement de la recherche ne permettent pas de les intégrer au budget des projets. Les fonds ainsi récoltés sont utilisés pour financer les activités de promotion de la durabilité sur le campus. La mesure fait l'objet d'un rapport annuel afin d'assurer le suivi des émissions liées aux déplacements aériens et la transparence quant à l'utilisation des fonds.

2. Déplacements aériens en 2022

En 2022, 602 vols ont été traités par le service comptable. Au total, le personnel de l'Université a parcouru environ 3,2 millions de km, soit près de 80 fois le tour de la Terre. Les destinations les plus fréquentes sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne, la France et la Norvège (Figure 1). En termes d'émissions de CO₂, les vols vers les Etats-Unis, le Canada et l'Australie représentent plus de 40% des émissions annuelles. L'ensemble des vols a été effectué en classe économique.

¹ Plus d'informations sur la méthode de calcul de la contribution et son application au sein de l'Université sont disponibles sur la page web dédiée : <https://www.unine.ch/durable/contribution-durabilite>

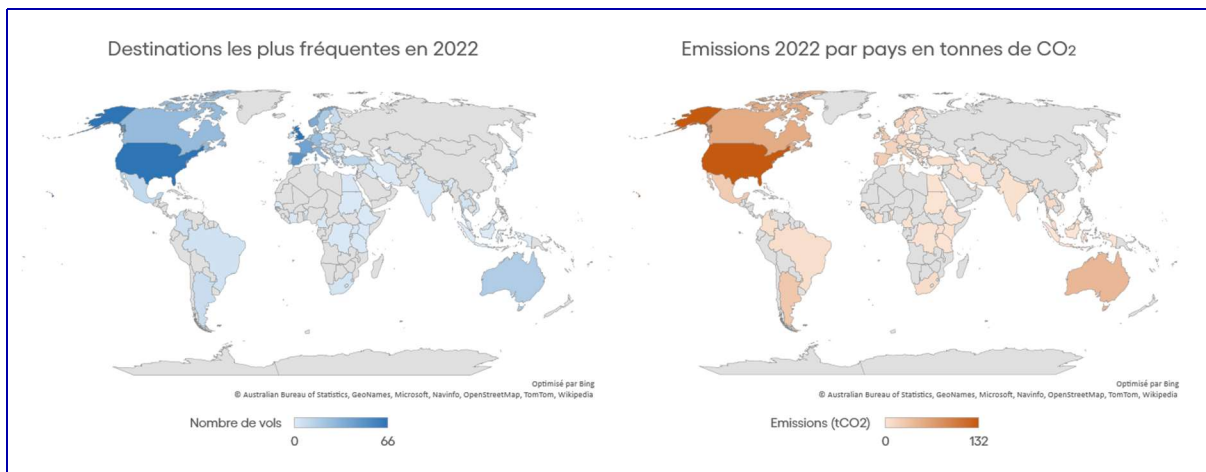


Figure 1. Nombre de vols et émissions de carbone en 2022 en fonction du pays de destination.

En 2022, les déplacements aériens ont émis 548 tonnes de CO₂. Malgré une reprise du trafic aérien dès l'automne 2021, le niveau de déplacements aériens en 2022 reste largement inférieur à celui d'avant la pandémie (Figure 2). Entre 2019 et 2022, on observe une chute de 38% du nombre de vol et une réduction des émissions annuelles de carbone de 67%. Il est cependant difficile de déterminer dans quelle mesure cette baisse correspond à une tendance durable issue de changements de pratiques ou aux effets temporaires de la pandémie sur les activités académiques.

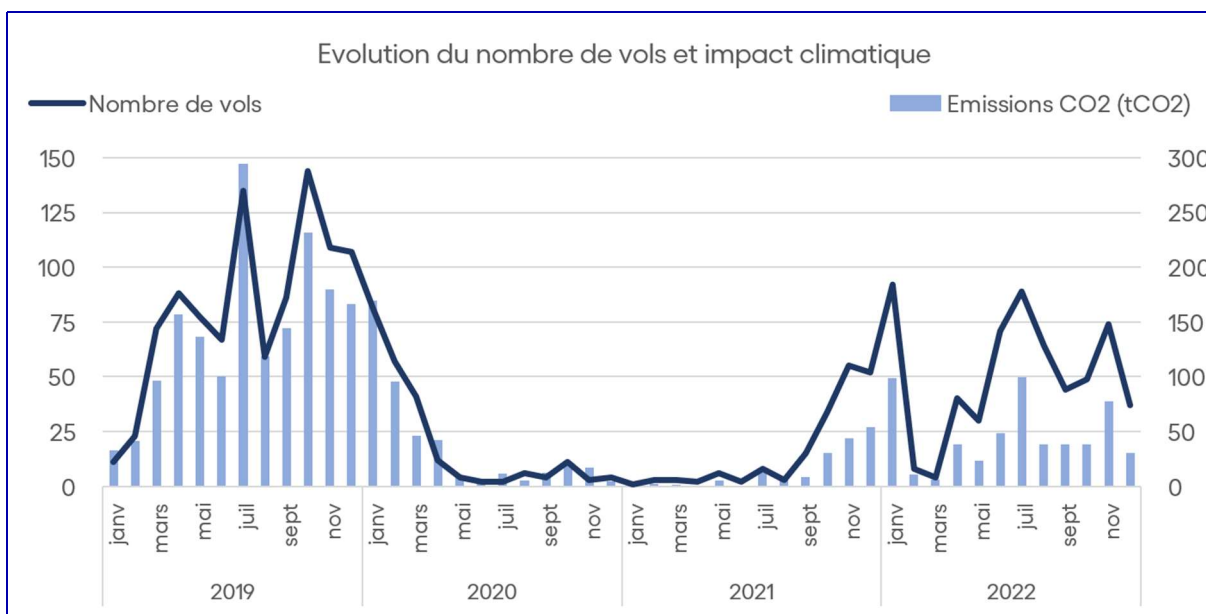


Figure 2. Nombre de vols traités par le SCF et émissions de CO₂ correspondantes par mois entre 2019 (entrée en vigueur de la contribution climatique) et 2022.

Depuis l'introduction de la mesure, la proportion d'émissions attribuable aux différentes sources de financement a peu changé (Figure 3, graphe de gauche). Etant donné que le rectorat prend à sa charge la contribution pour les comptes affectés (notamment projets FNS et européens), on aurait pu imaginer un report des vols vers cette catégorie. Or ce n'est pas le cas : les CA sont responsables de 54% des émissions en 2019 et 50% en 2022.

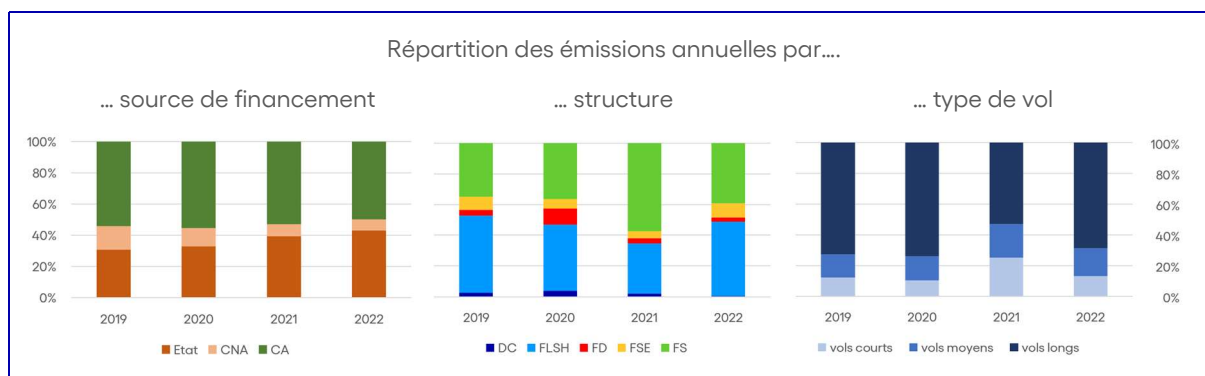


Figure 3. Répartition des émissions de CO₂ annuelles par catégories. Source de financement : les montants prélevés sur les budgets Etat et les comptes non-affectés (CNA) sont pris directement sur le compte correspondant, tandis que les montants prélevés sur les comptes affectés (CA, soit des projets de recherche) sont financés directement par le rectorat.

En 2022, tout comme avant la pandémie, la Faculté de lettres et sciences humaines (FSE) et la Faculté de sciences (FS) comptent ensemble pour environ 85% des émissions (Figure 3, graphe du milieu). Ceci est facilement explicable par les effectifs plus grands de ces deux facultés. Les vols longs (plus de 4'000 km) représentent sans surprise la majeure partie des émissions (Figure 3, graphe de droite).

3. Fonds prélevés et utilisation

Le total des contributions obligatoires prélevées par le SCF en 2022 s'élève à CHF 39'637. Ce montant couvre la période allant de décembre 2021 à fin novembre 2022 en application de la directive du rectorat. Sur l'année, le taux appliqué varie entre CHF 67 et CHF 95 par tonne de CO₂, en fonction des fluctuations du marché européen du carbone. Le coût du carbone n'est pas redescendu en dessous du plancher minimum de CHF 25 par tonne fixée dans la directive depuis juin 2020.

Le montant de la contribution climatique par vol correspond en moyenne à un surcoût d'environ 17% par rapport au prix payé pour le billet d'avion. Pour 90% des vols, le surcoût lié à la contribution climatique n'excède pas 30% du prix du billet (Figure 4).

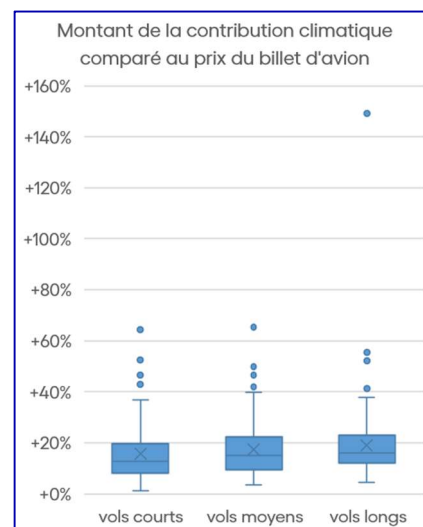


Figure 4. Surcoût de la contribution pour les vols traités par le SCF en 2022.

Conformément à la directive, les fonds prélevés ont été utilisés pour financer les activités usuelles de promotion du développement durable sur le campus (salaires des coordinatrices et du vice-recteur non compris) ainsi que des projets durables contribuant à la réduction des émissions de CO₂.

Le Tableau 1 résume les principales utilisations au cours de l'année civile 2022. Les activités liées à la promotion de la mobilité douce constituent la majeure partie des fonds. Le montant total des dépenses ayant été de CHF 27'439, le solde de CHF 12'198 a été transféré sur le fonds climat à la fin de l'année (voir chapitre 4).

RECETTES 2022		DEPENSES 2022	
Contribution obligatoire sur les vols en avion dont :	39 637	12 732	Cotisations, dont
<i>Etat</i>	16 510	6 462	<i>Neuchâtelroule</i>
<i>CNA*</i>	2'751	3 399	<i>Bike to work</i>
<i>CA*</i>	20 376	1 830	<i>Ecoparc</i>
		1 041	<i>ISCN</i>
		500	Promotion des projets des associations d'étudiant-e-s
		6 268	Divers (colloques, etc.)
		7 939	Projets, dont
		7 939	<i>Assistant-e-s étudiant-e-s</i>
		12 198	Transfert Fonds climat
Total	39 637	39 637	

Tableau 1. Montants prélevés pour la contribution climatique en 2022 et utilisation des fonds. *CNA : comptes non-affectés (divers) CA : comptes affectés (notamment projets FNS et européens). Les montants prélevés sur les CA ("comptes affectés", soit des projets de recherche) sont financés directement par le rectorat.

4. Perspectives 2023

En 2022, l'UniNE a renforcé son engagement pour le climat en adoptant le plan climat. Celui-ci dessine la trajectoire à suivre pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2045 et présente une liste de mesures concrètes pour réduire les émissions de CO₂. La mobilité constitue l'un des domaines d'action principal du plan climat. Le plan transport et mobilité, également adopté en novembre 2022, détaille les enjeux et mesures spécifiques à ce domaine. L'importance de réduire les déplacements aériens pour atteindre l'objectif climatique y est réitéré.

Parmi les mesures du plan transport et mobilité, les éléments suivants auront un impact direct sur la contribution climatique :

Rehaussement du plancher de la contribution à 100 CHF par tonne de CO₂

Ce changement, proposé par la commission UniD au rectorat en 2021 déjà, est appliqué dès janvier 2023. Comme indiqué au chapitre 3, le prix du carbone a considérablement augmenté depuis 2019 et ne se situe plus très loin de la centaine de francs par tonne. Cette multiplication par quatre du plancher minimum se traduira donc par une augmentation réelle des coûts de la contribution entre 5 et 50% comparé à 2022.

Modification des modalités de remboursement pour les déplacements en Europe

A partir du 1^{er} janvier 2023, l'UniNE a instauré des nouvelles règles relatives au remboursement des déplacements professionnels qui visent à favoriser l'usage du train pour les voyages de courte distance. Les trajets en Europe continentale qui peuvent être réalisés en moins de 10 heures en train sont remboursés uniquement s'ils sont réalisés avec des modes de transport terrestres et dans le respect des principes d'économie et de nécessité. Pour les déplacements depuis la Suisse, une liste des destinations pour lesquelles les vols ne sont pas remboursés a été établie. En 2022, on décompte 90 vols vers des destinations qui sont désormais listées pour la « règle des 10 heures », soit 15% des vols sur l'année.

Création du fonds climat

Nouvellement instauré dans le cadre du plan climat, le fonds climat accueillera les contributions climatiques dès 2023. Le fonds sera ainsi séparé des activités usuelles de la coordination UniD (réalisation des bilan CO₂, cotisations à des réseaux, etc.) et servira à financer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'UniNE et/ou des projets locaux de protection du climat. Dans la continuité de la présente mesure, le fonds climat fera l'objet d'un rapport financier annuel détaillant l'utilisation des fonds récoltés.

Communication et sensibilisation

En 2022, la coordination UniD a continué ses efforts de communication et de transparence concernant la contribution climatique. Depuis la fin de l'année, un outil de calcul permettant d'estimer les émissions de carbone et le montant de la contribution est disponible sur le site de l'Université. Cet outil peut servir d'aide à la décision pour les collaboratrices et collaborateurs qui préparent un voyage. Le site web a également été amélioré afin de faciliter la compréhension des règles en vigueur et de mettre en avant des informations sur les alternatives aux déplacements en avion (connexions en train, visioconférence, etc.).

Coordination UniD – 27.03.2023